ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE (OIE)

FORMULAIRE DE DÉCLARATION D’INTÉRÊTS   
POUR LES MEMBRES DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES  
ET LES GROUPES DE TRAVAIL  
(couvrant la durée de leur mandat)[[1]](#footnote-1)

*Cette note vise à garantir l’intégrité scientifique du travail des membres des Commissions spécialisées et des Groupes de travail. Tous les membres sont tenus de respecter les normes professionnelles les plus élevées et d’agir à titre personnel, indépendamment de toute affiliation à un gouvernement, à une industrie, à une organisation ou à une université.*

*Afin de préserver au mieux son intégrité ainsi que la confiance du public dans ses activités, l’OIE exige de tous les membres qu’ils divulguent toutes les circonstances susceptibles de présenter un conflit d’intérêts, soit tout intérêt qui pourrait affecter ou être perçu comme affectant l’objectivité et l’indépendance des contributions que les experts apportent, affectant par conséquent le résultat des travaux de la Commission spécialisée ou du Groupe de travail.*

*À noter qu’une qualité élevée d’expertise scientifique se fonde, par nature, sur une expérience préalable et que le fait d’avoir un intérêt ne signifie pas nécessairement avoir un conflit d’intérêts.*

*Veuillez répondre à toutes les questions ci-dessous. Si la réponse à une question est positive, décrivez-en brièvement les circonstances sur la dernière page du formulaire. En cas de doute sur l’opportunité ou non de déclarer un intérêt, veuillez divulguer cet intérêt. Nous comptons sur votre professionnalisme, votre bon sens et votre intégrité pour remplir cette déclaration. Cette déclaration reste valable jusqu'à la fin de votre mandat.*

*Le terme «****vous****» se réfère à vous-même et aux membres de votre famille proche (époux/épouse, autre personne avec qui vous avez des relations personnelles étroites similaires, enfants à charge).*

*Le terme «****entité commerciale****» désigne toute entreprise commerciale, industrie, association, cabinet-conseil, institution de recherche ou toute autre entité de quelque nature que ce soit dont le financement provient pour une part significative de sources commerciales. Un établissement public qui offre des services de diagnostic à titre payant, vend des tests de diagnostic ou des produits vétérinaires biologiques ou autres, ou développe de tels produits en vue de les commercialiser est considéré comme une entité commerciale.*

*Les informations fournies sur les formulaires remplis par les membres des Commissions spécialisées et des Groupes de travail peuvent être communiquées sur demande à des personnes ou organisations extérieures à l'OIE lorsque l'objectivité d’une Commission ou d’un Groupe de travail est mise en doute et que la Directrice générale juge cette divulgation d’informations comme étant de l'intérêt supérieur de l'Organisation, mais cela uniquement après concertation avec l’Etat membre concerné, le président de la commission spécialisée ou du groupe de travail et, si nécessaire, le Président de l'Assemblée.*

|  |  |
| --- | --- |
| FONCTIONS ET PRESTATIONS DE SERVICES Au cours des 5 dernières années, avez-vous travaillé pour une entité commerciale ayant un intérêt quelconque lié à l’objet de votre mission en tant que membre d’une Commission spécialisée ou d’un Groupe de travail de l'OIE ? Veuillez tenir compte de vos interventions éventuelles en tant que consultant, y compris toute prestation de conseils techniques ou autres. Veuillez mentionner également toute candidature ou négociation en vue d'une fonction ou d'une prestation future. | Oui □ Non □ |
| Veuillez indiquer également toute expertise et tout témoignage liés à l’objet de votre mission, produits au nom d'une entité commerciale dans le cadre d'une procédure réglementaire, législative ou judiciaire ou d’une autre action publique. |  |
| AIDES À LA RECHERCHE  Au cours des 5 dernières années, avez-vous reçu une aide ou un financement de la part d'une entité commerciale ayant des intérêts liés à l'objet de votre mission en tant que membre d’une Commission spécialisée ou d’un Groupe de travail de l'OIE, qu’il s'agisse d’une aide vous étant destinée personnellement ou concernant votre service ou votre unité de recherche ? Veuillez mentionner également toute candidature ou toute attribution relative à une aide future d’une entité commerciale. | Oui □ Non □ |
| Veuillez indiquer également toutes les aides à la recherche, y compris les subventions, collaborations, actions de mécénat et autres financements ainsi que les aides en nature évaluées à plus de 5 000 EUR au total (matériel, installations, assistants, frais de déplacement à des réunions, etc.). |  |
| INTÉRÊTS FINANCIERS Avez-vous actuellement des placements (évalués à plus de 10 000 EUR au total) dans une entité commerciale ayant un intérêt quelconque lié à l’objet de votre mission en tant que membre d’une Commission spécialisée ou d’un Groupe de travail de l'OIE ? Veuillez indiquer également les placements indirects dans une société fiduciaire ou une holding par exemple. Vous pouvez omettre les fonds communs de placement, les fonds de pension et les investissements largement diversifiés du même type. | Oui □ Non **□** |
| Veuillez indiquer également les actions, obligations, stock-options, autres titres (vendus à découvert, etc.) ou intérêts commerciaux (entreprises individuelles, partenariats, joint-ventures, etc.). |  |
| PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ***Détenez-vous actuellement des droits de propriété intellectuelle que votre mission en tant que membre d’une Commission spécialisée ou d’un Groupe de travail de l'OIE pourrait faire évoluer positivement ou négativement ?*** | Oui □ Non □ |
| Veuillez indiquer également les brevets, marques ou droits d’auteur (y compris des dossiers en instance) ainsi que des savoir-faire concernant une substance, une technologie ou un procédé. |  |
| INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES |  |
| *Si vous n’en avez pas fait état plus haut, avez-vous exercé une activité concernant le concurrent d’un produit ou d’une technologie liés à l’objet de votre mission en tant que membre d’une commission spécialisée ou d’un groupe de travail de l'OIE ? Votre position de membre d’une Commission spécialisée ou d’un Groupe de travail de l'OIE vous permettra-t-elle d'accéder aux informations confidentielles d'un concurrent ou pourrait-elle procurer un avantage financier ou commercial concurrentiel, soit à vous-même soit à une entité commerciale quelle qu’elle soit ?* | Oui □ Non □ |
| ***À votre connaissance, votre position de membre d’une commission spécialisée ou d’un groupe de travail de l'OIE bénéficie-t-elle ou porte-t-elle préjudice aux intérêts d'autres personnes avec qui vous avez des intérêts communs substantiels, à titre personnel, financier ou professionnel (enfants adultes, frères et sœurs, collègues de travail proches, unité ou département administratifs, etc.) ?*** | Oui □ Non □ |
| ***Existe-t-il un autre aspect de votre parcours ou des circonstances actuelles, non abordés ci-dessus, qui pourraient être perçus comme mettant en cause votre objectivité ou votre indépendance ?*** | Oui □ Non □ |

**PRÉCISIONS CONCERNANT LES RÉPONSES POSITIVES Si la réponse à l’une des questions qui précèdent est positive, cochez la case correspondante et décrivez-en brièvement les circonstances à la page suivante.** En cas de non-réponse aux demandes d'indications quantitatives ou d'évaluation des intérêts en jeu, ceux-ci seront considérés comme significatifs.

Si vous déclarez des intérêts concernant les membres de votre famille proche, il vous incombe d’informer ces derniers, au plus tard lors de la remise cette déclaration à l’OIE, de la récolte d’informations qui sera faite sur ceux de leurs intérêts indiqués dans cette déclaration.

**DÉCLARATION Je déclare par la présente avoir lu et compris la Politique de l’OIE sur les conflits d’intérêts et qu’à ma connaissance, les informations indiquées ci-dessus sont exactes et complètes. Je m'engage à faire connaître à la Directrice générale de l'OIE tout changement relatif à ces informations et toute nouvelle situation sujette à déclaration survenant au cours de l'année civile couverte par la présente déclaration, en remplissant une nouvelle déclaration d’intérêts décrivant ces changements.**

Vous avez le droit d’accéder à votre déclaration d’intérêts, de la mettre à jour ou de la corriger. La finalité du traitement de ces données est de préserver l’indépendance des activités de l’OIE.

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_ Signature\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom :

Établissement :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

# Informations détaillées

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Type d'intérêts en jeu et description sommaire** | **Nom de l'entité commerciale** | **Qui est concerné par ces intérêts ? (vous-même, un membre de votre famille, un employeur, une unité de recherche ou autre)** | **Montant ou valeur correspondante (à défaut de réponse, cette valeur sera considérée comme significative)** | **Intérêts actuels (sinon, précisez depuis quelle année ces intérêts n’existent plus)** |
|  |  |  |  |  |
| **Précisez les circonstances spécifiques, les parties impliquées, les périodes concernées et tout autre élément important.** | | | | |

# Remarque :

*Au cas où cette déclaration soulèverait des questions, l’OIE peut demander un complément d’information au membre.*

*Les formulaires de déclaration d'intérêts seront communiqués à la demande aux autres membres de la Commission spécialisée ou du Groupe de travail concerné(e) au début de chaque réunion de la Commission ou du Groupe mais ne seront pas conservés par eux.*

*Si un membre d'une Commission spécialisée ou d’un Groupe de travail estime qu'il existe un conflit d'intérêts apparent sur la base des informations soumises ou si la Directrice générale est de cet avis, la question doit être soulevée auprès du président de la Commission spécialisée (ou de l’un de ses vice-présidents si les intérêts du président sont en cause) ou du Groupe de travail, en vue d’une résolution ; la Directrice générale en sera tenue informée. Il peut en résulter que la Commission spécialisée ou le Groupe de travail demande au membre concerné de se retirer des discussions concernant les questions liées au conflit d’intérêts apparent.*

1. Les membres de la Commission des normes biologiques rempliront également le formulaire A4 des procédures opératoires standard applicables à la validation et à la certification par l'OIE des tests de diagnostic. [↑](#footnote-ref-1)